

PHS
p.03

ASSOCIATIONS

Colloque européen de la Fecris ■ France

■ Le 25 septembre 2021 s'est tenue à Bordeaux la conférence annuelle de la Fédération Européenne des Centres de Recherche et d'Information sur le Sectarisme (Fecris) qui avait pour thème « Les sectes à l'ère de la Covid »...

Groupes
p.13

SCIENTOLOGIE

La Scientologie s'infiltré partout ■ France

■ Pas forcément sur le devant de la scène, la Scientologie continue pourtant de prospérer et tente de recruter de nouveaux adeptes..



@unadfi



www.unadfi.org



facebook.com/unadfi

Mouvances
p.18

PSNC

Nouvelle plainte contre le naturopathe Miguel Barthéléry ■ France

■ Miguel Barthéléry, naturopathe exerçant à Paris et à Caen, comparait vendredi 10 septembre devant le tribunal correctionnel de Paris pour exercice illégal de la médecine, suite au décès d'un de ses patients en 2019...

SOMMAIRE

Phénomène sectaire

- p.02 ■ Pouvoirs publics
- p.03 ■ Associations

Groupes

- p.05 ■ Anthroposophie
- p.06 ■ Falun Gong
- p.07 ■ Fraternité Saint-Pie X
- p.08 ■ Groupes divers

- p.10 ■ Love has Won
- La Famille

- p.12 ■ Notre-Dame Mère de la Lumière
- p.13 ■ Scientologie
- p.14 ■ Témoins de Jéhovah

Mouvances

- p.16 ■ Mouvance Protestante
- p.17 ■ QAnon
- Paranormal

- p.18 ■ PSNC
- p.21 ■ Théorie du complot

Thèmes connexes

- p.23 ■ Anti-vaccination
- Alimentation
- p.25 ■ Education
- Fake News
- p.26 ■ Protection de l'enfance
- Thérapies de conversion

Phénomène sectaire

Pouvoirs publics

Note des renseignements territoriaux sur les mouvements d'opposition au pass sanitaire ■ France

■ Depuis plusieurs semaines, chaque week-end est marqué par les manifestations des opposants au pass sanitaire. Une note des renseignements territoriaux alerte sur la présence parmi les manifestants, aux profils variés, de protestataires dont les convictions rejoignent celles de groupes sectaires.

Méfiant envers l'Etat, les opposants au pass sanitaire relaient des théories conspirationnistes apparues à la faveur de la pandémie et reprises par des mouvements sectaires « dans le cadre d'une dynamique anti-système ».

La note cite l'exemple de Thierry Casasnovas, thérapeute auto-proclamé anti-médecine, qui préconise ses solutions alternatives naturelles. Certains manifestants relaient des idées similaires en préférant avoir uniquement recours aux plantes pour soigner. Très engagé contre le pass sanitaire, Casasnovas a été appelé en juillet, sur son compte

Télégram, « à la sédition contre ce qui est dénommé le totalitarisme médical ».

Autre mouvance qui inquiète les autorités, QAnon, mouvement complotiste né aux Etats-Unis, susceptible d'engendrer une emprise sectaire. Convaincus de l'existence d'un complot pédosataniste entretenu par les élites, ses adeptes ont repris à leur compte les théories des anti-vax sur le vaccin anti-covid comme preuve d'une manipulation mondiale.

Autre sujet d'inquiétude, « les ultra-conspirationnistes » qui appellent au soulèvement contre le gouvernement, comme

l'ancien gendarme Stan Maillaud, interpellé pour cette raison en août 2021. Lui aussi a intégré la vaccination à ses discours anti-système, la dénonçant comme « un projet de génocide de l'espèce humaine ».

Les renseignements territoriaux alertent sur les problèmes que peuvent créer de telles prises de position et pointent les dangers du complotisme et des groupes sectaires qui ont en commun d'isoler leurs adeptes du reste de la société et de leurs proches. ■

(Sources : RTL, 27.08.2021 & LCI, 31.08.2021)

Colloque européen de la Fecris ■ France

■ Le 25 septembre 2021 s'est tenue à Bordeaux la conférence annuelle de la Fédération Européenne des Centres de Recherche et d'Information sur le Sectarisme (Fecris). Organisée en collaboration avec l'association Info-sectes Aquitaine, elle avait pour thème « Les sectes à l'ère de la Covid ».

Les participants ont été accueillis par Pierre Hurmic, maire de Bordeaux, puis Danièle Muller, présidente de la Fecris, a ouvert le colloque et présenté les intervenants. A travers l'interrogation « Le virus est-il sectaire ? », Jean Pierre Jouglu, responsable du comité scientifique de la Fecris, a finement comparé les processus destructeurs du virus à ceux des mouvements sectaires. Thierry Ripoll, Professeur de psychologie à l'Université d'Aix-Marseille, a abordé la « genèse et le développement des croyances sectaires et radicales ».

Luigi Corvaglia, psychologue, est intervenu sur le thème « Pandémie, sectes cybernétiques et fascismes numériques ». Jean-Loup Adenor et Timothée de Rauglaudre, journalistes et coauteurs de l'enquête *Le nouveau péril sectaire* (à paraître en octobre 2021), ont montré comment le Covid-19 avait été un révélateur des mutations du phénomène sectaire. Hanène Romdhane, magistrate, cheffe de la Miviludes, a expliqué en s'appuyant sur les chiffres du dernier rapport de la Mission que la réorganisation n'avait en rien entamé la volonté du gouvernement de maintenir

la vigilance et la lutte contre le phénomène sectaire.

A l'occasion de cette conférence, Jean-Louis Amelineau, président d'Info-sectes Aquitaine a dressé un état des lieux du phénomène sectaire pour le journal 20 Minutes¹. ■

(Source : programme de la conférence de la Fecris, septembre 2021)

1. Lire l'interview de Jean-Louis Amelineau sur le site de 20 Minutes : <https://www.20minutes.fr/societe/3133991-20210928-coronavirus-pandemie-generer-infodemie-pouvant-conduire-derives-sectaires>

Hommage à Michel Tubiana

L'UNADFI s'associe aux hommages rendus à Michel Tubiana, décédé le 2 octobre, président d'honneur de la Ligue des droits de l'Homme et défenseur infatigable de ces droits.

En 2005, il avait assuré la défense de l'UNADFI face à un collectif de particuliers et d'associations qui demandaient sa dissolution, l'accusant d'attenter à la liberté de conscience en rendant publiques des informations sur les mouvements auxquels ils appartenaient.

«La liberté a un prix : la transparence et la publicité. Or, ce que tous les demandeurs ont ici en commun, c'est de se dissimuler. Ils avancent le visage masqué. Le rôle de l'Unadfi, c'est justement de donner des éléments sur les associations auxquelles tel ou tel d'entre eux appartiennent et qu'ils cachent. Ce qu'ils viennent demander au tribunal, c'est de nous faire taire !» avait défendu Michel Tubiana.

Il a obtenu gain de cause, les plaignants ont été déboutés, la cour d'appel a confirmé ce jugement en 2007, reconnaissant que nos associations sont dans leur rôle en informant sur les agissements cachés de mouvements sectaires.

A lire : Bulles n°151, septembre 2021



Intitulé *Enfants de sectes la vie d'après (4^E partie)* le numéro 151 de BulleS est paru durant le mois de septembre. Au sommaire :

- Enfants de sectes - La vie d'après - La resocialisation
- Grandir dans une secte et en sortir - Interview
- Fecris, novembre 2020 Compte-rendu
- Miviludes - Rapport d'activité et études 2018–2020
- L'essentiel de l'actualité

Anthroposophie

Les parents d'élèves de l'école Steiner de Bagnères de Bigorre ne désarment pas ■ France

■ L'école Steiner de Bagnères de Bigorre et les parents d'élèves ont décidé de poursuivre devant le tribunal administratif le recours en annulation de la décision du rectorat. Cependant, les parents ne feront pas appel devant le Conseil d'État de la décision rendue début septembre par le juge des référés du tribunal administratif de Pau.

Le juge des référés avait rejeté leurs requêtes demandant l'annulation de la mise en demeure du rectorat de Toulouse de scolariser les élèves de l'École dans un autre établissement scolaire en raison de manquement « graves et répétés », sur la gestion de l'école, les conditions d'accueil des 62 élèves, leur sécurité mais aussi sur les méthodes pédagogiques.

D'après un communiqué de l'école, cette décision du juge s'appuie sur des problèmes liés à la pédagogie faisant craindre que « les élèves ne puissent pas atteindre les objectifs du socle commun de compétence à 16 ans ». En effet, la pédagogie Steiner, fondée sur les préceptes de l'Anthroposophie, préconise de

ne pas enseigner la science avant la sixième, d'éviter d'apprendre à lire avant la perte complète des dents de lait, et préfère enseigner les mythes fondateurs plutôt que la géographie et l'histoire...

L'école des Boutons d'or de Bagnères de Bigorre, une école privée hors contrat basée sur la pédagogie Steiner, a été fermée fin août suite à plusieurs contrôles de l'inspection d'académie et plusieurs sommations du rectorat.

De son côté, la Fédération Steiner-Waldorf rappelle que seul le jardin d'enfants était labellisé dans son réseau d'écoles. « Nous attendions de connaître toute leur organisation pour leur accorder le label » ajoute la respon-

sable de la communication de la Fédération. ■

(Sources : Le Figaro, 02.09.2021, La République des Pyrénées, 09.09.2021 & Actu 14.09.2021)

Pour en savoir davantage sur l'affaire, lire sur le site de l'Unadfi :

- Une école Steiner des Hautes-Pyrénées dans le viseur de l'académie de Toulouse : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/une-ecole-steiner-des-hautes-pyrenees-dans-le-viseur-de-l-academie-de-toulouse/>

- Main basse de l'Anthroposophie sur Bagnères-de-Bigorre : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/main-basse-de-l-anthroposophie-sur-bagneres-de-bigorre/>

- Fermeture de l'École Steiner de Bagnères de Bigorre : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/fermeture-de-l-ecole-steiner-de-bagneres-de-bigorre/>

Que cache l'agriculture biodynamique ? ■ France

■ Perçus comme plus bio que bio et de meilleure qualité que les vins issus de l'agriculture biologique, les vins biodynamiques ont le vent en poupe malgré un prix de vente plus élevé. Pourtant beaucoup ignorent que ce label ne repose pas uniquement sur le respect de l'environnement, mais surtout sur une conception ésotérique de l'agriculture qui doit composer avec des « forces occultes » et des rituels complexes.

Les fondements de la biodynamie trouvent leur origine dans l'Anthroposophie, une doctrine mystique née au début du XX^e siècle de l'imagination de Rudolf Steiner. Mélangeant christianisme, bouddhisme, occultisme et croyances dans le karma et la réincarnation, elle a été appliquée à divers domaines par son fondateur : politique, éducation, économie, agriculture...

Les principes de l'agriculture biodynamique ont été énoncés en 1924 dans une série de conférences données par Rudolf Steiner peu avant sa mort. Ils reposent sur la croyance en l'existence de forces cosmiques et d'êtres surnaturels qui influeraient sur la croissance des plantes. Pour s'attirer les faveurs de ce monde invisible, les agriculteurs utilisent diverses préparations conçues par Rudolf Steiner, qu'ils diluent fortement

(comme dans l'homéopathie) avant de les répandre sur leur champ.

Bien que, comme l'explique Cyril Gambari, auteur d'une thèse en microbiologie et enseignant en lycée agricole, « tout cela n'ait aucun fondement scientifique », certains agriculteurs sont convaincus de l'efficacité de la biodynamie sur la santé et le rendement de leur exploitation. Pour Marc André Selosse, du Muséum d'histoire naturelle, ceci serait dû surtout à l'attention portée à leurs parcelles par les agriculteurs déjà adeptes du bio. En effet, selon plusieurs études, l'agriculture biodynamique ne serait pas plus efficace que l'agriculture bio traditionnelle.

En France, ce mode d'agriculture qui reste très marginal, intéresse tout particulièrement les viticulteurs. Certains l'ont adopté

suite à des questionnements sur leur pratique agricole. Tous ne sont pas anthroposophes et peu leur importe qu'elle soit fondée sur des préceptes ésotériques, tant qu'ils ont l'impression qu'elle fonctionne.

Mais « si la pratique en elle-même ne blesse personne » concède Cyril Gambari, les concepts véhiculés par l'anthroposophie peuvent poser des problèmes lorsqu'ils sont appliqués à l'éducation ou la médecine, à tel point que la Mission Interministérielle de vigilance et lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) reste attentive à son sujet. ■

(Source : Le Figaro, 17.09.2021)

Pour en savoir davantage sur l'agriculture biodynamique, lire sur le site de l'Unadfi : *L'essor d'une agriculture dictée par les astres* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/lessor-dune-agriculture-dictee-par-les-astres/>

Falun Gong

Epoch Times et les antivax et anti-pass sanitaire ■ International

■ *The Epoch Times*, media fondé dans les années 2000 par des Américains d'origine chinoise, lié au Falun Gong, mouvement chinois opposé au régime de Pékin, diffuse ses théories complotistes lors des manifestations antivax.

>>>

>>>

Sur son site, *The Epoch Times* affirme qu'un « Grand Reset » (une « réinitialisation » post-covid) instaurerait prochainement un « nouvel ordre mondial » sur le modèle chinois.

Ces théories sont diffusées via des tracts distribués lors des manifestations antivax et sont largement relayées sur une partie de la messagerie Telegram ou sur le site *nouvelordremondial.cc*. Mais ce traitement de l'information par *The Epoch Times* est de plus en plus critiqué.

Isabelle Meyer, directrice générale de la version française du journal, se défend d'avoir des accointances avec l'extrême droite mais ne nie pas les

convergences idéologiques et les liens entretenus par son journal avec le mouvement chinois Falun Gong.

Falun Gong, soupçonné de sectarisme, a été fondé dans les années 90. Populaire dans la Chine communiste, il a fini par être interdit par l'Etat chinois. Se considérant trahi et diabolisé par l'Etat, le mouvement, au départ ouvert, basé sur des pratiques du Qi Gong et proche de la médecine traditionnelle chinoise, s'est refermé sur lui-même sous l'influence de son fondateur et gourou Li Hongzhi, prétendument doté de pouvoirs et adepte de théories New Age.

Participant aux mouvements de

défiance contre la gestion de la crise sanitaire et relayé par *The Epoch Times*, qui lui offre une visibilité, Falun Gong sort de l'ombre et surfe de plus en plus sur la mouvance antivax et anti-pass sanitaire.

L'Unadfi rappelle que le fond doctrinal du Falun Gong ressemble à un ésotérisme New Age relativement présent dans la défiance contre la gestion sanitaire. Il n'est donc pas étonnant que le mouvement sorte de l'ombre car ces deux mouvances se comprennent. ■

(Source : Slate, 13.09.2021)

Fraternité Saint Pie X

Deux moines arrêtés pour avoir incendié une antenne 5G ■ France

■ Deux moines, d'un couvent intégriste rattaché à la Fraternité Saint Pie X, ont été mis en examen et sont poursuivis pour « destruction et tentative de destruction par moyen incendiaire » et « association de malfaiteurs » pour avoir incendié une antenne relais et tenté d'en détruire une seconde.

Les deux hommes ont été arrêtés en flagrant délit dans la nuit du 15 au 16 septembre près de Villefranche-sur-Saône (69) alors qu'ils essayaient de détruire une antenne relais.

Hostiles à la 5G, ils affirment avoir agi « pour prémunir la population des risques sur la santé de ces antennes ». « Un acte isolé et une erreur de jeunesse » estime une porte-parole du couvent.

Les deux moines, âgés de 39 et 40 ans, sont membres d'une congrégation capucine basée au couvent Saint-François, à Villié-Morgon (69), rattaché au mouvement intégriste de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X. Cette communauté réfractaire à toute forme de modernité a été fondée par Marcel Lefebvre en 1970 en opposition aux réformes liées au concile Vatican II. La

quarantaine de pères et frères capucins qu'abrite le couvent célèbrent la messe en latin et entretiennent peu de contacts avec l'extérieur.

[Depuis le début de la pandémie des membres de la Fraternité Saint Pie X se sont montrés à plusieurs reprises hostiles aux mesures sanitaires. La nuit du 11 au 12 avril 2020, la police était intervenue pour interrompre une

>>>

>>>

messe clandestine organisée en plein confinement à Saint Nicolas du Chardonnet à Paris¹. Durant l'été 2021, plusieurs prêtres de la congrégation ont été vus lors de manifestations anti pass sanitaire². Enfin, le mouvement connu depuis longtemps pour ses réticences à la vaccination a été

l'un des épîcentres de l'épidémie de rougeole entre 2008-2012³. ■

(Sources : France 3 Région & La Croix 21.09.2021)

1. <https://www.unadfi.org/domaines-dinfiltration/sante-et-bien-etre/les-mouvements-sectaires-face-au-covid-19/>

2. Un prêtre qui ne cachait pas ses

positions antivaccin a participé à la manifestation anti-pass qui a eu lieu le 21 août à Angers (Ouest-France, 04.09.2021). Un autre a défilé le 11 septembre à Dijon (Dijoncter, 13.09.2021)

3. https://www.francetvinfo.fr/sante/soigner/rougeole-des-ecoles-privees-hors-contrat-a-l-origine-de-lepidemie-entre-2008-et-2012_2928039.html

Groupes divers

Une enfance dans une église fondamentaliste ■ Australie

■ Laura McConnell est une australienne de quarante ans qui a grandi selon les préceptes d'une Église fondamentaliste chrétienne, sans dénomination particulière, présente majoritairement en Australie, en Europe et aux États-Unis. Enfant, les injonctions qu'elle y recevait, visant à la couper le plus possible de la société, lui paraissaient totalement normales. Jusqu'à ce qu'elle déménage dans la grande ville de Melbourne pour y entamer des études universitaires.

Petite, Laura est encouragée à ne faire confiance à aucune personne étrangère au groupe, à ne pas s'habiller comme ses camarades d'école ni jouer avec eux, et pour cause : ils tenteraient d'introduire en elle « le Diable ». D'après leur interprétation de la Bible, les filles et les femmes doivent porter des tenues longues qui recouvrent les chevilles, et ne pas porter les cheveux courts. L'accent est placé sur l'acte de dévotion et le sentiment de souffrance : Laura se rappelle les réunions moroses où les membres échangent les uns avec les autres les récits des tourments qu'ils subissent. Ils se réunissent deux fois par semaine chez l'un ou chez l'autre, le groupe ne disposant pas de lieu de réunion. En outre, il ne s'appuie sur aucune

doctrine écrite et n'a pas de pas-teur à sa tête.

C'est en grandissant que Laura commence à remettre en question certains des enseignements qu'on lui a inculqués. Elle observe entre autres des contradictions dans le comportement de certains membres, dont ses propres parents, qu'elle décrit comme « vivant une double-vie » : à la défense de la clémence et de l'altruisme se mêlent des attitudes malveillantes proches de l'abus.

A dix-huit ans, à l'occasion de son déménagement dans la ville de Melbourne pour ses études, Laura commence à s'éloigner de l'Église. Elle avait bien l'intention de retrouver ses marques dans la branche de l'Église présente à Melbourne, mais elle réalise

qu'elle n'est pas accueillie comme une des leurs. A leurs yeux, elle est une nouvelle venue aux projets incompatibles avec l'image de l'Église, n'étant pas mariée et prévoyant de suivre des études.

Après un temps de réflexion, elle prend la décision de couper tout lien avec l'Église. Ses parents, honteux, l'excluent de la famille.

Tout ceci s'est passé il y a vingt ans, et Laura souffre encore de la séparation d'avec sa famille et d'avec tout ce qui a constitué sa vie jusqu'à ses dix-huit ans. Le souvenir rude de ses difficultés à vivre dans une société dont elle n'avait ni les codes ni les références, et à établir le contact avec des jeunes de son âge persiste encore dans son esprit. Aujourd'hui mariée et mère d'un enfant, elle est com-

>>>

>>>

blée mais pas guérie : « Je pense que vous gardez constamment à l'idée que vous n'avez pas de fa-

mille, que vous avez perdu beaucoup, que vous ne serez jamais totalement adaptée... Vous vous

sentez en permanence comme un étranger ». ■

(Source : Mamamia, 21.09.2021)

Le gourou de la secte de l'Olympe accusé de viol ■ France

■ **Claude Alonso, 81 ans, gourou qui se faisait appeler Zeus, est accusé d'abus de faiblesse sur cinq femmes et de viol sur trois femmes dont sa fille. Son procès aux assises de Bordeaux a été reporté pour raisons de santé.**

Claude Alonso, un ancien guérisseur, aurait procédé à une reconstitution de l'Olympe dans son domicile entre 2003 et 2015. Il aurait exigé des rapports sexuels avec les femmes dont il s'entourait pour « sauver l'humanité ».

Poursuivi pour abus de faiblesse et viol, sur fond de dérives sectaires et de mythologie grecque, il devait comparaître le 20 septembre mais ne s'est pas présenté à son procès. Un médecin légiste a confirmé que l'accusé ne pouvait être présent à l'audience avant deux mois en raison d'une opération du genou.

Un signalement à la Miviludes avait conduit à sa mise en examen en 2013. Placé en détention provisoire en 2015, il avait été libéré sous contrôle judiciaire en 2017.

« Zeus » voulait reconstituer la cité des divinités de l'Olympe dans sa propriété de Gujan-Mestras où ses adeptes, des femmes fragiles psychologiquement, rebaptisées

de noms de déesses, le servaient et avaient vocation à devenir ses objets sexuels. La fille de l'octogénaire a décrit à la justice la puissante emprise sectaire de son père. Agressée sexuellement dès son enfance, elle a été missionnée à l'âge de 19 ans pour « recruter » d'autres « déesses ».

Incitées à céder la totalité de leurs ressources à la secte en échange d'un loyer, une trentaine de femmes se sont laissées enfermer dans le refuge du gourou, avec un mélange de fascination et de crainte, coupées de tout contact extérieur.

En 2015, une perquisition de la police au domaine avait révélé la présence de médicaments hypnotiques et de breuvages mêlant anxiolytiques et mixtures douteuses.

Les analyses psychiatriques révèlent chez Claude Alonso les caractéristiques d'une personnalité narcissique, autoritaire et manipulatrice, et

constatent parmi les victimes un phénomène notoire d'emprise mentale et de symptômes post-traumatiques.

Les deux parties civiles constituées, dont sa propre fille, ont dénoncé l'absence de Claude Alonso à son procès, qu'elles ont perçue comme une « manœuvre dilatoire ». Elles auraient souhaité que le procès se tienne en son absence.

Maître Maleine Picotin-Gueye, avocate de la fille de l'accusé, a également réagi : « C'est quand même lui qui maintient son pouvoir sur le calendrier judiciaire, il était déjà dans la toute-puissance, et il continue de l'être ».

L'accusé nie les faits de viol et d'emprise. Son procès devrait être reporté. ■

(Sources : Sud-Ouest, 16.09.2021 ; Marianne, 19.09.2021 ; le Monde, 19.09.2021 ; Le Figaro, 20.09.2021 ; Ouest France, 20.09.2021 ; La Dépêche, 20.09.2021 ; France Bleu Gironde, 20.09.2021)

Love Has Won perdure après le décès de son leader ■ Etats-Unis

■ Trois chefs d'accusations avaient été initialement retenus contre sept membres du groupe sectaire Love Has Won : abus de cadavre, falsifications de restes humains et maltraitance d'enfant. Le procureur en charge de l'affaire a abandonné les charges pour quatre d'entre eux, dont Jason Castillo, le compagnon de la gourelle décédée.

Le cadavre momifié de cette dernière avait été trouvé par la police le 28 mai 2021 chez un des adeptes de la secte. La présence d'enfants à proximité de la pièce où le cadavre était exposé explique les charges de maltraitance d'enfants.

La cause du décès n'a toujours pas été identifiée, mais l'on soupçonne la gourelle d'avoir ingéré les semaines avant son décès, une grande quantité

d'argent colloïdal, un liquide dont le groupe prétend qu'il peut être utilisé comme traitement contre le virus du Covid-19.

Love Has Won est une secte dont la philosophie comprend des pratiques alternatives de guérison, la croyance en une Atlantide perdue et l'attente de l'ascension d'Amy, qui se faisait appeler Déesse-Mère (Mother God), dans les cioux. S'il est vrai que les membres se sont dispersés

dans le pays depuis le décès de la gourelle, plusieurs d'entre eux continuent de diffuser la doctrine et de vendre ses produits sous le nouveau nom 5D Full Disclosure. Ils sont présents sur Facebook, Telegram, une chaîne YouTube et un site internet. Une branche appelée Joy Rains aurait été créée par Castillo. ■

(Sources : Marie-Claire, 07.09.2021 & Denver Post, 14.09.2021 & The Denver Gazette, 16.09.2021)

La Famille/ À lire



Les Inspirés, Nicolas Jacquard, Robert Laffont, août 2021

■ Après avoir révélé en 2021 l'existence de la Famille, une communauté chrétienne fondamentaliste dont les 3000 membres vivent en autarcie dans l'est parisien depuis deux siècles, le journaliste Nicolas Jacquard s'est plongé pendant quinze mois au cœur de la communauté pour en savoir plus sur son histoire, son fonctionnement et la vie de ses membres. Bien qu'ils soient méfiants envers l'extérieur certains ont accepté de lui parler, et d'anciens fidèles lui ont confié leurs difficultés pour la quitter.

La Famille est un groupe millénariste alors les contacts avec « la gentilité réprouvée »¹, encourage à procréer le plus possible – aujourd'hui encore la contraception est interdite- et demande de « se tenir loin des affaires du monde ». Les membres s'abstiennent de voter et se tiennent loin de la justice et des médecins. Les mariages n'ont lieu qu'entre membres de la communauté. Les enfants qui ne sont pas scolarisés à domicile vont à l'école, mais doivent éviter de fréquenter les autres élèves. Les hommes doivent se cantonner à des emplois subalternes (cela a un peu évolué), les femmes sont forcées de s'abstenir de coquetteries et sont peu nombreuses à travailler.

>>>

Auguste, comme d'autres membres, est un « inspiré », un intercesseur avec Dieu. Sujets à des visions, voire des transes, les intercesseurs communiquent leurs prophéties via des lettres qui circulent ensuite dans le groupe pour demander plus de rigueur. Mais ces prophètes sont particuliers comme l'un d'eux l'annonçait en prédisant : « c'est au milieu des opprobres que vous allez faire paraître votre saint prophète ». La communauté ne rechigne pas à être menée par un leader aux mœurs licencieuses. Ce fut le cas de ceux qui ont suivi Vincent Thibout dans l'Hérault en 1960 pour fonder un groupe dissident. Nicolas Jacquard aurait découvert au cours de son enquête qu'il se serait rendu coupable d'agressions sexuelles. L'expérience ayant avortée, un nouveau groupe s'installa à Malrevers, en Haute-Loire en 1970.

Vivre dans la Famille, c'est accepter de ne pas être maître de son destin. Michel, un ex-adepte, ne l'a pas supporté. C'est pour avoir la liberté de choisir un travail qui l'intéresse, de vivre et d'avoir des enfants avec la femme qu'il aura choisi, qu'il décide de partir en 2004. Mais une semaine après son départ, il revient dans sa famille tant le choix est difficile entre eux et la femme qu'il aime. Peu de temps après il repart cette fois définitivement dans un monde dont il ignore tous les codes et en sachant que sa famille lui tournera le dos. Le départ d'un membre est vécu comme une tragédie qui pourrait précipiter la fin du groupe. C'est pourquoi celui qui quitte la communauté ne bénéficie plus de la solidarité de ses membres, ni de leur attention. Plus aucune aide ne lui est apportée et il n'est plus convié aux nombreuses fêtes et activités organisées par le groupe visant à « occuper les jeunes pour qu'ils n'aillent pas chercher ailleurs ce qu'ils ne trouveraient pas dans la Famille », selon l'un de ses membres.

Michel n'est pas le seul à être parti, 10% de ses membres auraient quitté la Famille dans les dernières décennies. La plupart l'ont fait discrètement, contrairement à Alexandre, père de six enfants, qui se bat depuis des années pour retrouver quatre d'entre eux restés avec leur mère dans ce qu'il qualifie de secte. C'est lui qui a attiré l'attention de Nicolas Jacquard pour « que cesse l'emprise psychologique de la Famille sur ses membres, à commencer par les plus jeunes ».

En 2017 déjà, la Miviludes, qui l'avait reçu, avait émis une alerte sur le mouvement considérant que l'isolement des plus jeunes « par rapport au monde extérieur constitue une menace d'un point de vue psychologique mais également social pour leur avenir ».

Alexandre a aussi ouvert, avec d'autres dissidents, une page Facebook sur laquelle il a publié des textes internes afin de les faire connaître à tous pour que cesse ainsi l'hégémonie de ceux qui détiennent le savoir culturel sur les autres adeptes.

Aujourd'hui, selon Michel, la communauté ferait face à des dissensions internes entre la majorité modérée et une fraction radicale, qui pourraient conduire à son implosion. ■

(Sources : Le Parisien, 27.08.2021 & Code source, podcast du Parisien La Famille : plongée inédite au cœur d'une communauté religieuse secrète à Paris, deux épisodes diffusés le 3 et le 7 septembre 2021 :

<https://podcasts.leparisien.fr/le-parisien-code-source/202109031612-la-famille-12-plongee-inedite-au-coeur-dune-communaute-relig.html>

<https://podcasts.leparisien.fr/le-parisien-code-source/202109070700-la-famille-22-plongee-inedite-au-coeur-dune-communaute-relig.html>

1. L'ensemble des peuples païens.



Enquête sur La Famille, une mystérieuse communauté religieuse, Etienne Jacob, Editions du Rocher, octobre 2021

■ Journaliste au *Figaro*, Etienne Jacob livre après un an d'enquête un ouvrage sur la Famille, une communauté chrétienne fondamentaliste, constituée uniquement de huit familles, dont les membres vivent isolés du reste de la société depuis deux siècles en plein Paris.

Dans son livre, il décrit une microsociété ultraconservatrice dont les fidèles suivent les règles rigoristes édictées par leur fondateur en attendant l'apocalypse. Communauté sans chef religieux, le groupe refuse tout recrutement, n'a aucune ambition politique et ne cherche pas à subtiliser l'argent de ses adeptes. Ses membres mettent de l'argent en commun pour aider les plus démunis, en particulier ceux qui n'ont jamais travaillé et ne touchent pas de retraite. Cette dépendance, ainsi que la méfiance entretenue depuis l'enfance à l'encontre de l'extérieur, rendent difficile tout départ du groupe, d'autant plus que dans ce cas ceux qui restent tournent le dos à celui qui est parti.

Si la solidarité est forte et les fêtes nombreuses au sein de la Famille, il n'est pas facile d'y vivre en particulier pour les femmes peu encouragées à faire des études et travailler. Les enfants, quant à eux, s'ils sont pour la plupart scolarisés, ont l'interdiction d'avoir des amis hors du groupe, ce qui les maintient isolés sous son joug. Autre problème important, la consanguinité, due aux mariages entre membres, qui a pour conséquence la naissance de nombreux enfants handicapés. Ils ne sont pas détectés lors de la grossesse car les femmes refusent tout diagnostic prénatal et tout avortement. ■

(Source : Le Figaro, 20.09.2021)

Notre-Dame Mère de la Lumière

Le président de l'association relaxé en appel ■ France

■ La relaxe d'Alberto Maalouf, médecin urgentiste et président de l'association, a été confirmée par la cour d'appel de Caen le 22 septembre 2021.

Créée en 2011 par des étudiants catholiques de Caen, l'association Notre-Dame Mère de la Lumière a bénéficié d'une reconnaissance de l'Eglise jusqu'en 2017 lorsque, alertée par des pratiques de « prières de guérison » de nature sectaire, elle a pris ses distances et retiré sa caution.

Le procès du président de l'association s'était tenu en 2019 suite à des accusations d'abus frauduleux de l'état d'ignorance,

sujétion psychologique et délit d'emprise mentale avec perte d'identité envers 16 membres de l'association. Le tribunal avait prononcé la relaxe. Le parquet avait fait appel de cette décision.

Le procès en appel s'est tenu en juin 2021 et a confirmé la relaxe en septembre.

La plupart des victimes présumées n'avaient pas souhaité donner suite aux accusations, et affirmant faire partie du groupe de leur plein

gré. En deuxième instance, les parties civiles n'étaient plus que trois. Convaincu de la constitution des faits d'abus de faiblesse et de sujétion psychologique, l'avocat général avait requis douze mois d'emprisonnement avec sursis.

Alberto Maalouf est toujours à la tête du mouvement qui continue d'attirer de nouveaux membres et d'organiser des messes mensuelles. ■

(Source : Ouest France, 22.09.2021)

■ Pas forcément sur le devant de la scène, la Scientologie continue pourtant de prospérer et tente de recruter de nouveaux adeptes.

La Miviludes rappelle qu'une centaine de personnes seraient membres de la Scientologie alors que selon les dires de son représentant en France ils seraient 40 000. Cependant les pouvoirs publics redoutent qu'elle recrute massivement du fait de la fragilité liée aux confinements successifs mais aussi grâce à l'installation de son centre à Saint-Denis. Face à cette initiative, les pouvoirs publics et les associations montrent leur inquiétude et souhaitent mettre en place une importante campagne de prévention sur les dangers du mouvement. Ex-adepte de haut rang de la Scientologie, Lucas Le Gall confirme dans les colonnes du *Figaro* que la Scientologie, après avoir été discrète, revient avec une volonté « d'évangéliser massivement ».

Son implantation au milieu d'un bassin important d'entreprises en Seine-Saint-Denis n'est pas anodine. En effet depuis longtemps la Scientologie tente d'infiltrer des entreprises. A titre d'exemple, l'entreprise Arcadia¹ dont les dirigeants étaient scientologues a suscité une plainte de la part de salariés. Ils accusent les dirigeants d'avoir utilisés les caisses de l'entreprise

et d'avoir usé de méthodes de management humiliantes inspirés des principes de Ron Hubbard.

L'Unadfi rappelle que la Scientologie est une grosse entreprise qui n'hésite pas à recruter sur les échecs professionnels en promettant que la Scientologie détient des solutions à tous les problèmes. Lucas Le Gall rapporte que les principales cibles de la Scientologie sont notamment les hommes et les femmes d'affaire prêts à investir de l'argent sans compter dans l'organisation. Il n'est pas rare que les adeptes dépensent d'importantes sommes pour des formations scientologues et subissent des pressions économiques.

Si le monde économique est une source importante de recrutement pour la Scientologie, d'autres secteurs sont aussi touchés comme celui de la culture, du sport ou de l'humanitaire. Son Celebrity Center situé à Paris tente d'attirer des célébrités ou des potentielles stars dans le but de les faire connaître et d'en faire des représentants de l'organisation. Pour Lucas Le Gall, la nouvelle implantation de la Scientologie à proximité du Stade de France, à l'aube des jeux olympiques de

2024, ne laisse aucun doute sur leur volonté d'attirer des sportifs en proposant notamment des séances de massage (baptisées « touch assist ») censées soigner instantanément la douleur. Autre vitrine, celle de l'humanitaire. La Scientologie propose des programmes visant à faire croire que l'adepte œuvre pour une bonne cause. L'organisation propose de faire de la prévention sur : les dangers de la drogue, les droits de l'homme ou encore la promotion de valeurs morales. Pour ces programmes, la Scientologie se cache - elle et ses théories - derrière des associations dont les noms ne rappellent pas directement le groupe comme « Non à la drogue, oui à la vie », la « Commission des citoyens pour les droits de l'homme » ou « Le Chemin du bonheur ». Avançant masquée, elle peut recruter en trompant le public et les autorités.

Lucas Le Gall rappelle aussi que la Scientologie a une conception bien précise de la santé et de la médecine. Elle persuade ses adeptes qu'ils seront en meilleure santé en suivant un programme comprenant purification, sauna et prises de vitamine. Des médecins scientologues accompagnent l'adepte dans ce programme. Ils

>>>

>>>

préconisent aussi d'importantes prises de vitamine C quotidiennes pour soigner le cancer, le vieillissement et la Covid-19.

Les témoignages permettent de comprendre les méthodes de la Scientologie pour exercer son emprise sur l'individu. Il y a les formations mais aussi les tests de personnalités comportant

un grand nombre de questions personnelles. Selon une source du *Figaro*, les résultats de ces tests sont quasiment toujours les mêmes et révéleraient que les personnes sont en détresse psychologique, qu'ils auraient besoin d'aide et devraient par conséquent acheter des livres et suivre des formations payantes de la Scientologie. ■

(Source : Le Figaro, 18.09.2021)

1. Lire sur le site de l'Unadfi, Affaire Arcadia : ouverture d'une information judiciaire <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/affaire-arcadia-ouverture-d-une-information-judiciaire/>

Lire l'ensemble des articles sur la Scientologie sur le site de l'Unadfi : <https://www.unadfi.org/mot-clef/scientologie/>

Témoins de Jéhovah

Victimes d'abus sexuels au sein des Témoins de Jéhovah ■ Grande-Bretagne

■ Parallèlement à la sortie du rapport d'enquête de la Commission indépendante sur les abus sexuel sur enfant (Independent Inquiry into Child Sexual Abuse- IICSA) menée dans plusieurs communautés religieuses anglaises et galloises, plusieurs anciens Témoins de Jéhovah, victimes d'abus sexuels au sein de leur congrégation pendant leur enfance, ont pris la parole dans le journal *Sky News* pour dénoncer la politique de la communauté sur ce sujet.

Selon eux la communauté met en danger ses fidèles en omettant de signaler les agressions à la police et en permettant aux agresseurs repentants de rester dans leur congrégation, parfois sans le signaler aux autres membres. Les témoins affirment aussi que la communauté ne soutient pas les victimes et leur demande un haut niveau de preuve, comme la présence de deux témoins, pour considérer une agression comme crédible.

Emily, agressée sexuellement à partir de l'âge de quatre ans, a été traitée de menteuse lorsqu'elle a dénoncé les faits à l'âge de huit ans. Ses interlocuteurs Témoins de Jéhovah qui ne cessaient de lui répéter « les menteurs n'hériteront

pas du royaume de Dieu », la menaçaient ainsi de ne pas être sauvée lors de l'Armageddon. Son agresseur, Peter Stewart, n'a pas été exclu de sa congrégation grâce au repentir au cours duquel il a affirmé n'avoir pas commis d'autres agressions. Pourtant Emily apprendra plus tard que trois autres jeunes filles avaient été victimes d'agression par le même homme.

Les Anciens ont du mal à passer outre les directives du manuel *Faites paître le troupeau de Dieu* qui stipule, entre autres, qu'au moins deux personnes doivent corroborer les dires d'une victime d'agression pour la considérer comme vraie. Le guide stipule également que si l'acte

répréhensible n'est pas prouvé, ils doivent envoyer un rapport au siège de leur congrégation. Selon Lloyd Evans, un ancien de la communauté, ces informations seraient traitées dans une base de données.

Si le manuel ne décourage pas les victimes de porter plainte, elles n'y sont pas encouragées, et ne sont pas incitées par les Anciens à le faire. En effet, explique Lacie Jones, une victime d'abus sexuel, « pour pouvoir parler à la police, ils devraient démissionner de leur poste d'anciens ». Si son agresseur a finalement été condamné à neuf ans de prison en 2020, d'autres ne vont jamais jusqu'au procès, car aller à la police équivaut à trahir Jéhovah en faisant confiance

>>>

>>>

au monde extérieur considéré comme mauvais. Prendre ce risque pourrait exposer la victime au rejet de sa famille.

La méfiance vis-à-vis du monde extérieur est constamment entretenue. Dans une vidéo récente, David Splane membre de l'organe directeur des Témoins de Jéhovah aux États-Unis, a demandé à ses fidèles de « ne pas croire les paroles des personnes qui ne suivent pas la foi, mais

que ces paroles pourraient être nuisibles. » Il est allé plus loin en leur recommandant « d'être sceptiques quant aux jugements des tribunaux » et a ajouté « : « Si quelqu'un est reconnu coupable par des hommes, cela ne veut pas dire qu'il est coupable aux yeux de Dieu ».

Même si les responsables Témoins de Jéhovah affirment que les abus sexuels sont signalés « aux autorités laïques externes »,

le fonctionnement interne de l'organisation, défailant dans la protection des enfants et poussant à la méfiance des autorités extérieures, crée un environnement favorable aux délinquants sexuels. Ce qu'avait déjà constaté la Commission royale australienne lors de son enquête sur les abus sexuels sur mineurs dans les institutions. ■

(Source : Sky News, 01.09.2021)

Mouvance protestante

Des viols commis par un pasteur ■ France

■ Le fondateur du mouvement Ministère de la délivrance et de la guérison en Jésus-Christ a comparu devant la cour d'assises des Hauts-de-Seine. Il est accusé d'avoir violé entre 2011 et 2018 huit femmes qui étaient sous son emprise. Il a été condamné à 14 ans de prison pour les viols de sept femmes membres de sa communauté et acquitté des accusations sur la huitième femme.

Le pasteur Abraham M. est fondateur et dirigeant de l'Eglise Ministère de la délivrance et de la guérison en Jésus-Christ implantée à Villeneuve-la-Garenne. Autoproclamé, il est considéré par ses fidèles comme un prophète doté de pouvoirs surnaturels. Outre ses pouvoirs, il est aussi connu pour ses prévisions en matière de politique que ce soit dans son pays d'origine, la Côte d'Ivoire, en France ou aux Etats-Unis. Il jouit d'une certaine popularité auprès des communautés africaines et a invité de célèbres prédicateurs internationaux en France comme Benny Hinn. Il habitait dans une maison à Colombes (92), financée par ses fidèles, avec plusieurs jeunes femmes de son mouvement. Il leur imposait chaque jour des tâches et

choisissait celle qui partagerait sa chambre.

A la suite d'une plainte déposée par l'une des victimes, l'homme avait été arrêté, mis en examen et placé en détention provisoire en 2018. Cette plainte était survenue après qu'un enfant soit né d'une relation imposée par le pasteur qui avait refusé de reconnaître l'enfant et mis la jeune femme à la porte. Elle a alors pris conscience des abus subis et est allée porter plainte. Cette première plainte avait permis le début d'une enquête sur le groupe et le gourou.

Ce dernier a été reconnu coupable d'avoir abusé de sa fonction de pasteur afin d'agresser sexuellement les plaignantes. Il justifiait les viols par le fait que c'était « la volonté de Dieu »

et n'hésitait pas à menacer les femmes de châtiments divins » en cas de refus. Lors du procès, le pasteur a avancé que les relations sexuelles étaient consenties et que les plaintes ne provenaient que d'un complot de femmes « jalouses ». De leur côté, les femmes ont dépeint le leader du groupe comme un véritable gourou exerçant une très forte emprise, un comportement autoritaire et compulsif sur les fidèles et notamment les victimes de viols.

En plus de sa peine de prison, Abraham M. a reçu une interdiction définitive d'exercer sa fonction de pasteur. Il pourrait revenir devant la justice car deux enquêtes pour des escroqueries sont en toujours en cours. ■

(Sources : Le Parisien, 12.09.2021 & La Croix, 17.09.2021 & 29.09.2021)

QAnon/ À écouter

La saison 10 de « Mécaniques du complotisme » retrace l'histoire de QAnon

■ **QAnon, courant complotiste américain né en 2017 sur internet, qui a pris depuis une ampleur internationale sans précédent, est au cœur de la nouvelle saison de l'émission de France Culture sur les « Mécaniques du complotisme ».**

En ligne depuis le 16 septembre, ce podcast produit par Élise Karlin et réalisé par Thomas Dutter examine, dans quatre épisodes d'une quinzaine de minutes chacun, l'histoire et le fonctionnement du mouvement qui s'est étendu à la France à la faveur de la pandémie de Covid-19.

Écouter les quatre épisodes :

1/4- Les origines : <https://www.franceculture.fr/emissions/mecaniques-du-complotisme/qanon-dun-delire-internet-a-la-mise-en-danger-de-la-democratie-americaine-14-les-origines>

2/4 - Donald Trump, le sauveur : <https://www.franceculture.fr/emissions/mecaniques-du-complotisme/qanon-dun-delire-internet-a-la-mise-en-danger-de-la-democratie-americaine-24-donald-trump-le-sauveur>

3/4 - Faire du neuf avec du vieux : <https://www.franceculture.fr/emissions/mecaniques-du-complotisme/qanon-dun-delire-internet-a-la-mise-en-danger-de-la-democratie-americaine-34-qanon-faire-du-neuf>

4/4 - Un complotisme qui s'exporte : <https://www.franceculture.fr/emissions/mecaniques-du-complotisme/qanon-dun-delire-internet-a-la-mise-en-danger-de-la-democratie-americaine-44-un-complotisme-qui>

(Source : France Culture, 16.09.2021)

Paranormal

Condamnation d'un voyant-guérisseur ■ France

■ **Opérant sous l'alias de Professeur Joseph ou de Monsieur Gassim, un père de famille de 61 ans proposait ses services en tant que guérisseur, magnétiseur, médium ou encore voyant. Il vient d'être condamné à huit mois de prison avec sursis.**

Professeur Joseph proposait ses services via des petites annonces publicitaires. Il est parvenu en plusieurs années, depuis 2014, à obtenir de ses clients plusieurs milliers d'euros.

Un couple d'agriculteurs qui le consultait régulièrement lui a ainsi versé près de 16 000€ en deux

ans. D'une autre cliente, une nonagénaire qui vit avec une pension de 760€ par mois, il a reçu, en deux ans là encore, environ 8 000€.

Selon une troisième plaignante, les services du voyant lui auraient coûté pas moins de 56 000€. Le voyant affirme ne pas la connaître.

Le parquet avait requis contre l'accusé une peine d'interdiction d'exercer toute activité liée à l'art divinatoire. Il sera finalement condamné le mercredi 22 septembre à huit mois de prison avec sursis pour abus de faiblesse et dissimulation de revenus. ■

(Source : Ouest France, 22.09.2021)

Nouvelle plainte contre le naturopathe Miguel Barthéléry

■ France

■ Miguel Barthéléry, naturopathe exerçant à Paris et à Cachan, comparait vendredi 10 septembre devant le tribunal correctionnel de Paris pour exercice illégal de la médecine, suite au décès d'un de ses patients en 2019. Alors que le procès s'ouvrait, une deuxième famille s'est jointe à la procédure contre le praticien, l'estimant responsable du décès de sa fille quadragénaire en 2018.

Absent des registres de l'Ordre des médecins, Miguel Barthéléry se présentait sur le net comme biochimiste, médecin chercheur et titulaire d'un doctorat en médecine moléculaire. Il prescrivait comme unique traitement à ses patients malades des jeûnes et des jus.

Paul est décédé à 41 ans en 2019 d'un cancer des testicules. A la suite du diagnostic de sa maladie, il avait pris la décision de suivre un protocole de jeûne et de purges prescrit par Miguel Barthéléry. Au décès de son mari, la veuve de Paul a écrit au procureur, déplorant le fait que le naturopathe ait vivement empêché son mari de suivre un traitement médical conventionnel. La chimiothérapie soigne efficacement le cancer des testicules dans 97% des cas. C'est seulement trois mois avant son décès, alors que son cancer était déjà très avancé, que la victime avait fini par se tourner vers la chimiothérapie.

Hélène, elle a succombé à la maladie fin 2018. On lui avait diagnostiqué un cancer du col de l'utérus en début d'année ; plaçant toute sa confiance dans la naturopathie, elle s'est tournée

vers Miguel Barthéléry, qui lui a prescrit « une semaine de jeûne, puis, à la fin une purge au chlorure de magnésium et une reprise alimentaire, seulement quand la faim se fait sentir. ». Hélène a perdu rapidement beaucoup de poids et s'est retrouvée carencée. Deux semaines avant sa mort, son état de fatigue l'empêchait même de se lever. C'est en apprenant qu'un procès contre Miguel Barthéléry s'ouvrait que ses parents, en possession de messages écrits échangés entre leur fille et le naturopathe ainsi que de messages vocaux enregistrés, ont contacté l'avocat qui représente les proches de Paul. Le contenu de ces messages révèle un ton moralisateur de la part du praticien, réprimandant sa patiente lorsqu'elle lui fait part de ses inquiétudes quant à des chutes en masse de cheveux et des pertes de sang : « à chaque fois que tu te purgeais tu allais mieux [...] tu allais d'ailleurs tellement mieux que tu ne faisais pas les trois jours que je t'avais recommandé ce qui t'as remis en difficulté. »

L'avocat qui représente les familles de Paul et d'Hélène suggère que le nombre de victimes du naturopathe devrait être supé-

rieur à deux : « Si on n'ouvre pas une information judiciaire, on ne connaîtra pas le nombre de victimes. On en a deux déjà, mais il y en a sûrement plus. »

Le parquet de Paris n'a pas souhaité retenir la qualification d'homicide involontaire, car, selon les investigations, rien ne prouve que Paul aurait effectivement guéri de son cancer en suivant un traitement traditionnel. En revanche, Miguel Barthéléry est bien jugé pour « exercice illégal de la médecine¹ et usurpation de la qualité de médecin ».

Son avocate argue que son client « [n'offre] pas un traitement qui guérit le cancer, mais une méthode pour que le corps se renforce ».

Le jugement sera rendu le 15 octobre. ■

(Sources [Le Parisien](#), 09.09.2021 & [Le Figaro](#), 10.09.2021 & [JIM.fr](#), 18.09.2021)

1. L.4161-1 du Code de la Santé Publique spécifie la nature de l'infraction d'exercice illégal de la médecine par l'exécution « habituelle » par une personne d'actes propres à la médecine, à savoir « l'établissement d'un diagnostic ou le traitement de maladies ». Or, l'activité de naturopathe amène parfois à procéder à des diagnostics et à des soins.

Quand la médecine alternative attire ■ France

■ Lorsqu'elle a senti une grosseur dans le sein au début de l'année 2012, Ludivine a dû consulter à plusieurs reprises avant qu'on ne l'oriente vers une biopsie. Trop tard : elle était atteinte de trois tumeurs, et le cancer progressait déjà dans le bras. Alors que de nouvelles douleurs apparaissent après la chimiothérapie qu'elle avait entreprise, elle prend la décision de se tourner vers des naturopathes et magnétiseurs de son entourage.

Dix ans plus tard, Ludivine se rappelle encore de son amertume quant à la froideur et la rapidité avec laquelle les différents professionnels de la médecine ont menés les consultations : « [...]avec les oncologues, et même certains généralistes, c'est dix ou quinze minutes et dehors. Ils n'ont pas le temps de s'occuper de tout ça ». Car à la suite de la chimiothérapie qu'elle a effectivement suivie à l'époque du premier cancer, Ludivine connaît à nouveau des douleurs qui l'empêchent pratiquement de tenir debout : elle n'obtient une ordonnance pour une radio qu'après avoir vivement insisté. On découvre alors que des métastases se sont développées dans les os du dos.

C'est d'abord vers son amie naturopathe, Garance, qu'elle se tourne afin de bénéficier de consultations plus longues, plus axées sur l'écoute, plus informelles aussi : Garance lui rend visite chez elle et reste parfois

trois heures. Elle garde en tête les détails précis de l'évolution de la maladie de son amie, et l'encourage à creuser dans son histoire personnelle afin d'y déceler l'origine du mal.

Gaëtan, magnétiseur, énergéticien, « praticien en vitapuncture », est le suivant auquel Ludivine demande de se pencher sur ses douleurs, qui persistent. Néanmoins, l'appareil qu'il utilise pour créer des champs magnétiques ne vient pas à bout de la maladie.

En 2020, l'oncologue que Ludivine consulte une nouvelle fois dépiste une tache en train de s'étendre sur le foie. Elle en est certaine : « Ça a grossi encore plus vite à cause de la chimio ! ». Elle se tourne à nouveau vers une naturopathe qui lui prescrit un jeûne « particulièrement restrictif ». En parallèle, Garance et Gaëtan l'engagent à interrompre tout traitement médical. Une voisine de Ludivine, inquiète de son état physique, la pousse à consulter une

diététicienne. Celle-ci l'examine et établit que le jeûne que Ludivine a suivi l'a menée vers une « dénutrition sévère ». La professionnelle le constate : « Peut-être que certaines de ces médecines alternatives l'ont aidée sur le plan psychologique, mais il y a forcément eu des effets délétères sur son pronostic... »

On le voit, au cours des dix années Ludivine a bel et bien cherché à guérir de sa maladie, en aspirant aussi à un rapport soignant/malade différent de celui que l'on rencontre dans nos médecines modernes. C'est d'ailleurs un des arguments de la médecine dite « douce » : la possibilité de se voir offrir un traitement personnalisé, qui travaille à découvrir les causes du symptôme. Or, force est de constater que Ludivine a aussi subi une perte de chance directement liée à ces méthodes de soins non-conventionnelles. ■

(Source : Marianne, 20.09.2021)

Anti-vaccination et naturopathie ■ France

■ La naturopathie est une discipline qui promeut des méthodes naturelles de guérison sans obligation d'un diplôme universitaire reconnu. Plusieurs décès survenus récemment et liés à des naturopathes jettent un éclairage sur le manque d'encadrement de cette discipline au niveau législatif. Mais ce qui alerte, c'est aussi la façon dont la naturopathie s'est faite la chambre d'écho de théories et de prises de positions hostiles à la vaccination contre la Covid-19.

>>>

>>>

L'Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu victimes de secte (Unadfi) s'était déjà exprimée sur la personne d'Irène Grosjean, qui se présente comme docteur en naturopathie depuis soixante ans : « Irène Grosjean diffuse une théorie selon laquelle, lorsqu'un nouveau-né tombe malade, c'est que son corps éjecte tout ce qui est mauvais en lui et qui lui a été transmis par ses parents ». Cette militante pour une alimentation crudivore diffuse aujourd'hui des théories anti-vaccination dans des vidéos sur le net.

Miguel Barthéléry, naturopathe poursuivi et jugé en septembre pour « exercice illégal de la médecine » après le décès de deux de ses patients, se défend à son procès en expliquant entre autres avoir suivi des formations dispen-

sées par Irène Grosjean. Défenseur de méthodes de guérison à base de diètes, de jeûnes et de jus, Miguel Barthéléry fait donc partie d'un de ces courants alternatifs qui « puisent à une même source idéologique : l'idée selon laquelle la nature est bonne, que l'homme est bien fait et que c'est la société qui le corrompt ». (Jean-Paul Krivine, de l'Association française pour l'information scientifique, Afis). Au cœur de cette façon d'aborder le monde, l'idée qu'une bonne hygiène de vie et une alimentation à base de produits organiques offrent à la personne une immunité naturelle face au(x) virus.

Certains vont plus loin encore : le vaccin provoquerait des décès. Le naturopathe à l'origine de la programmation du stage durant lequel une quadragénaire a

perdu la vie au mois d'août, Eric Gandon, l'assure : c'est le vaccin contre la Covid qu'avait reçu la femme qui est à l'origine de son décès : « Cette vaccination, c'est un véritable génocide. J'ai une totale confiance dans le jeûne, des centaines de milliers de personnes le pratiquent. Aujourd'hui, j'ai trop peur des conséquences du vaccin, alors je préfère suspendre mon activité. »

La naturopathie a, par le biais de ces théories et prises de positions anti-vaccin, investi le champ politique. L'hebdomadaire Marianne avait ainsi noté durant les régionales du mois de mai que de nombreux naturopathes apparaissent sur des listes citoyennes proches du groupe RéinfoCovid. ■

(Source : Marianne, 20.09.2021)

Quand les pierres guérisseuses envahissent le marché ■ France

■ Depuis sa promotion récente par de célèbres influenceuses (Kim Kardashian, Victoria Beckham et les jumelles Olsen entre autres), la pratique de la lithothérapie - la guérison par les pierres - connaît un retentissement certain auprès de la population, jusqu'à être devenue un juteux business dont peuvent bénéficier des charlatans.

Christian Chopin, directeur de recherche émérite au CNRS, spécialisé en minéralogie, est clair sur le sujet : « Le contact ou la proximité d'un minéral n'a strictement aucun effet sur la santé. ». Les lithothérapeutes l'assurent pourtant : certaines pierres ou cristaux ont une influence sur notre humeur, permettent l'ouverture des

chakras, voire possèdent des propriétés curatives, d'où le nom de « pierres guérisseuses ».

Ce prétendu pouvoir des cristaux alimente le marché de la lithothérapie : présence accrue sur les réseaux sociaux, livres, vente de pierres en ligne ou en enseigne, sous forme de gemme seule ou sous forme de bijou. Le marché

rapporte, d'autant plus que les pierres (quartz, opale, pierre polie) sont généralement vendues à des prix élevés compte tenu de leur abondance dans la nature et du faible coût de leur extraction. Le secteur cosmétique en profite également, il est par exemple possible d'acheter des gloss à lèvres « infusés de véritables pierres pré-

>>>

>>>

cieuses » ainsi vantés : « Ressentez les vibrations et donnez à vos lèvres une apparence holistique. [...] Le résultat - des lèvres lisses et brillantes et des chakras ouverts et équilibrés. »

Une étude menée en 2001 par le professeur en psychologie Chris French, de l'Université de Goldsmith aux Etats-Unis, semble pourtant avoir prouvé que le pouvoir guérisseur des cristaux tient de l'effet placebo. Après avoir fait remplir à un échantillon de 80 personnes un questionnaire lui permettant d'estimer leur propension à croire aux phénomènes paranormaux, le chercheur avait fourni à ses sujets des cristaux de quartz pour les uns, des contre-façons en verre pour les autres. Chaque participant devait par la suite méditer chaque jour avec sa pierre pendant cinq minutes. Les personnes ayant auparavant ex-

primé une forte croyance dans les phénomènes paranormaux sont celles qui ont le plus ressenti les « effets bénéfiques » du quartz, qu'il soit authentique ou non. Conclusion du chercheur : « les effets rapportés sont le résultat du pouvoir de suggestion, pas du pouvoir des cristaux ».

Cet effet placebo, anodin dans l'absolu, n'est pas un problème en soi. C'est la soumission à la croyance dans le pouvoir des cristaux qui en est un : Anne-Sophie Renouf, psychologue clinicienne, explique recevoir des patients malades refusant d'avoir recours à la médecine conventionnelle pour favoriser une guérison à base de cristaux, et mettant par là leur santé, voire celle de leurs enfants, en danger. La croyance extrême en la guérison par les pierres peut aussi mener à l'éclatement de la famille, toujours selon la psycho-

logue, notamment chez les personnes à la santé mentale fragile : « Elles sont capables de faire exploser leur vie familiale, de mettre en danger leur entourage et sont dans un déni profond. Elles ne se rendent pas compte qu'elles se sont engouffrées dans une croyance déviante. »

Le risque de dérive sectaire augmente lorsque la lithothérapie est pratiquée en groupe et associée à d'autres méthodes de soin non conventionnelles. L'augmentation de la publicité pour des « pierres guérisseuses » auprès du public ayant donné de la crédibilité à ce concept, le nombre d'adeptes de cette croyance s'est considérablement élargi : les chances que certains laissent ces pierres commander leur vie et tombent sous emprise en sont d'autant plus grandes. ■

(Source : Neonmag, 31.08.2021)

Théorie du complot

Analyse du complotisme ■ International

■ Dans une interview accordée à CNEWS, Pascal Wagner-Egger, chercheur en psychologie sociale à l'Université de Fribourg, revient sur le discours complotiste et partage son analyse scientifique de la question. Il est l'auteur de *Psychologie des croyances aux théories du complot – Le bruit de la conspiration*, paru en avril 2021.

Pascal Wagner-Egger fait une distinction entre ce qu'il nomme « la religion du complot » et la « science du complot ». Selon lui la première concerne les croyances reposant sur un manque de preuves suffisantes, comme la croyance en Dieu ou aux extra-terrestres. La deuxième repose

sur une enquête et une recherche de preuve à la charge de ceux qui souhaitent démontrer l'existence d'un complot. Pour illustrer la différence entre les deux, le chercheur prend comme exemple l'idée d'une corruption globale du milieu politique. La religion du complot revient à croire que tous

les politiciens sont corrompus car une minorité l'est. A l'inverse la science du complot enquête sur les potentiels agissements illicites et cherche des preuves. Pour Pascal Wagner-Egger, la première s'avère contre-productive car les personnes réellement corrompues vont pouvoir cacher

>>>

>>>

les preuves et une majorité sera accusée à tort. De fait, cette situation rompt la confiance dans la société.

Le chercheur présente dans son livre trois grandes causes possible du complotisme : les causes d'ordre social et politique, les causes d'ordre psychologique et les causes liées à Internet. Ce dernier est celui qui a sans doute le plus bousculé la société en diffusant de façon rapide et globale de la désinformation et des fausses croyances. Internet a aussi permis la création de communautés virtuelles rassemblant des millions de personnes bien au-delà des frontières. Les réseaux sociaux ont aussi permis à n'importe qui

de partager du contenu parfois sans avoir vérifié l'information mais sur la base d'un titre sensationnaliste ou allant dans le sens de ses propres opinions.

Au niveau psychologique, le cerveau n'a pas tant changé et l'être humain croit toujours trop vite sur la base d'un mode de pensée intuitif provenant de nos ancêtres qui cherchaient à survivre., Pascal Wagner-Egger constate que la globalisation a rendu le monde plus complexe et les institutions plus lointaines. Les individus ont alors l'impression d'une perte de contrôle sur leur quotidien et d'une absence de démocratie réelle.

A propos de la légitimité du doute, le chercheur différencie le doute qu'il qualifie de « raisonnable » imputable notamment aux scientifiques et celui des complotistes. Les deuxièmes mettent en scène un doute sans aucune méthode. Selon lui, le doute est important mais il faut une méthode pour pouvoir l'encadrer. Le doute peut être bénéfique mais faute de preuve il n'est qu'une croyance qui doit être utilisé avec prudence. ■

(Source : CNEWS, 13.09.2021)

Pour lire l'interview dans son intégralité : <https://www.cnews.fr/monde/2021-09-13/pascal-wagner-egger-le-complotisme-est-un-dis-cours-de-revanche-contre-les-elites>

À écouter

Le 11 septembre 2001 : une date importante pour le complotisme

■ **QAnon, courant complotiste américain né en 2017 sur internet, qui a pris depuis une ampleur internationale sans précédent, est au cœur de la nouvelle saison de l'émission de France Culture sur les « Mécaniques du complotisme ».**

Le podcast de Franceinfo, Complorama a débuté sa nouvelle saison par « Le 11 septembre, point de bascule du complotisme ». Les intervenants dont Rudy Reichstadt, directeur de Conspiracy Watch, et Tristan Mendès France, maître de conférence et membre de l'observatoire du conspirationnisme, reviennent sur les théories conspirationnistes nées au lendemain des attentats. Certaines sont même nées en France et de nombreuses personnes en partagent encore la croyance. Cet évènement a marqué un basculement dans le complotisme à l'échelle mondiale.

Pour réécouter le podcast : https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/complorama/le-11-septembre-point-de-bascule-du-complotisme_4759063.html

(Source : France Info, 03.09.2021)

Anti-vaccination

Opposants au vaccin anti-Covid-19 et antivax « classiques » ■ France

■ La majorité des opposants au vaccin anti-Covid-19 ne se disent pas anti-vaccins mais inquiets de ses potentiels effets à long terme. Leur discours, qui pourrait paraître plus modéré que celui des antivax « classiques », semble pourtant dans la continuité de ce dernier.

Ainsi la géographe Lucie Guimier relève que la carte de la défiance vaccinale actuelle est quasiment similaire à celle connue historiquement, les poches de résistance étant plus fortes dans le Sud-Est de la France où réside une forte population votant écologiste ou Rassemblement National, « deux spectres politiques historiquement pourvoyeurs d'antivax en France » selon la chercheuse.

Les arguments des opposants au vaccin anti-Covid-19 sont très similaires à ceux des antivax classiques : le vaccin provoquerait la mort immédiate de la personne

vaccinée ou causerait des effets à long terme, l'immunité naturelle suffirait à combattre le virus et le lobby pharmaceutique serait à l'œuvre. La peur du manque de recul n'est pas nouvelle, ce fut le premier argument avancé en 1796 contre Jenner, découvreur de la variole. De même que l'insistance sur les accidents vaccinaux se retrouve déjà au XIXe siècle.

Autre rhétorique utilisée par les deux courants anti-vaccin, celle de la science qui est rejetée lorsqu'elle ne va pas dans leur sens.

Mais si les deux ont des arguments

similaires, la population réfractaire au vaccin contre la Covid est beaucoup plus large et ne s'est pas seulement construite sur la peur de l'inconnu. Elle a également été influencée par les discours complotistes en vogue depuis le début de la pandémie. Si bien que certains développent des arguments jusqu'à présent inédits comme ceux relatifs à la 5G ou au magnétisme des vaccins. Pour Romy Sauvayre, sociologue des croyances, « comme toutes les croyances, les théories antivaccins mutent, elles s'adaptent à notre quotidien, comme les rumeurs ». ■

(Source : Le Monde, 18.09.2021)

Alimentation

Succès du jeûne hydrique : vigilance rouge ■ France

■ Suspendre la prise de nourriture solide, n'ingérer que de l'eau, et ce pendant une période pouvant aller jusqu'à quarante jours : tel est le programme d'un nouveau type de diète qui a récemment trouvé son succès en France, le jeûne hydrique. A la suite du décès d'une participante à un stage en août dernier, une enquête a été ouverte et une autopsie sera bientôt menée.

>>>

>>>

Ce régime est suivi notamment dans le cadre de séjours payants en centre, dont la gestion pose question. Présentés comme l'opportunité de laisser reposer son système, de nettoyer son corps ou encore de le purifier, ces stages de jeûne hydrique attirent de plus en plus de personnes. Des cures, qui peuvent durer de quelques jours à plusieurs semaines, peuvent être proposées et dispensées auprès du public sans autorisation ni diplôme particulier.

Si aucun lien n'a encore été établi entre le décès de la femme durant ce stage et le jeûne pratiqué, on déplore du côté des participants un encadrement et une surveillance

bien trop légers compte tenu de la spécificité du régime.

C'est d'ailleurs après plusieurs jours sans nouvelles de sa part que la famille de cette femme, inquiète, a contacté le centre. Le corps a alors été découvert dans la chambre qu'elle occupait, là où se déroulait le stage, au château de Brou, à Noyant-de-Touraine, en Indre-et-Loire.

La pratique du jeûne hydrique, qui n'est à ce jour pas proposée dans le cadre d'un traitement médical, n'est pas sans conséquence : elle dégrade le système digestif, entraîne des carences vitaminiques et une éventuelle dénutrition peut s'installer.

Au-delà de ces dangers immédiats, le jeûne hydrique diabolise par bien des aspects le seul fait de manger : sa pratique peut en conséquence attirer plus facilement des personnes souffrant déjà de troubles du comportement alimentaire. Ce régime, dont les promoteurs sont souvent enclins à encourager la défiance vis-à-vis du corps médical, doit être abordé avec une extrême vigilance et constitue un danger certain pour les personnes atteintes d'un trouble ou d'une maladie. ■

(Sources : La Dépêche, 05.09.2021 & Slate, 09.09.2021)

Jeûne intermittent : gros sous en continu ? ■ France

■ Le jeûne intermittent, pratique ancienne, récupérée notamment par des influenceurs et des Youtubeurs, offre actuellement des opportunités certaines d'enrichissement.

Des célébrités qui annoncent ne plus manger qu'un repas par jour (Jack Dorsey le fondateur de Twitter) à celles qui font la promotion de livres présentant les bases de ce régime (Intuitive Fasting, écrit par Will Cole, dont les ventes ont été boostées depuis sa vente sur le site de Gwyneth Platrow), le jeûne intermittent a trouvé un énorme retentissement depuis 2019 aux États-Unis.

En France, c'est le confinement qui a profité à ce régime : applications,

vidéos Youtube, programmes de coaching... le phénomène s'est diffusé alors que les Français cherchaient la recette du bien-être mental et physique. BodyFast, l'application santé la plus téléchargée durant le premier confinement, est aujourd'hui en France l'application numéro 1 du jeûne intermittent.

Le gourou du jeûne en France est Thierry Casasnovas. Il comptabilise près de 80 millions de vues sur sa chaîne YouTube. Une belle vitrine

pour ses sessions de formation au jeûne : six jours de stage RGNR (d'après le nom de son association, Régénère) facturés 700€, hébergement non compris, à l'issue de quoi le stagiaire accède à la « clé de la régénération ».

Sur la toile, nombre de stages de jeûne intermittent sont proposés avec à des prix pouvant dépasser 1 000 € pour six jours. ■

(Source : La Dépêche, 05.09.2021)

Ecoles hors contrat, enseignement à domicile ■ France

■ Le mois de septembre marque la rentrée. En France le nombre d'enfants qui suivent une instruction en famille ou au sein d'écoles hors contrat est en augmentation. L'émission *Secrets d'Info* de France Inter est revenue sur le cas de ces enfants accordant notamment un temps aux écoles hors contrat pouvant transmettre une pédagogie incomplète et des croyances douteuses. Le reportage a notamment abordé le cas des écoles Steiner-Waldorf, branche éducative de l'Anthroposophie.

Ecouter le replay de l'émission : <https://www.franceinter.fr/emissions/secrets-d-info/secrets-d-info-du-samedi-04-septembre-2021>

(Source : France Inter, 04.09.2021)

Fake News

Le financement de la désinformation en ligne ■ International

■ Au début du mois de septembre 2021, France 2 a diffusé « *Fake news, la machine à fric* », un documentaire sur les circuits financiers permettant aux producteurs de désinformation de prospérer notamment grâce à la publicité. Des entreprises, associations ou plateformes sur le web peuvent contribuer, parfois contre leur gré, au développement de ces fake news.

Selon l'ONG américaine Global Disinformation Index, la publicité sur internet aurait permis aux producteurs de fake news d'empocher au moins 235 millions de dollars sur une année. Les journalistes qui ont réalisé ce documentaire ont pu interviewer des hommes d'affaires qui ont bâti leur fortune sur le commerce des fake news ou encore Pierre Barnerias le réalisateur du film « *Hold-up* ».¹

Une étude menée avec la

collaboration d'une cinquantaine de citoyens a permis de constater que différentes entreprises mais aussi des associations ou même le gouvernement financent les auteurs de désinformation par l'intermédiaire de publicité en ligne, par des encarts publicitaires visibles sur les sites de désinformation. Souvent ces marques ne savent pas qu'elles financent de tels sites car leur publicité est souvent sous-traitée et se base sur une automatisation du ciblage de leur publicité. ■

(Sources : France Culture, 29.08.2021 & France Info, 02.09.2021 & 03.09.2021)

Regarder le replay : <https://www.france.tv/france-2/complement-d-enquete/2721737-fake-news-la-machine-a-fric.html>

1. Lire sur le site de l'Unadfi, *Hold-up : la stratégie d'un film complotiste* : <https://www.unadfi.org/domaines-dinfiltration/internet-et-theories-du-complot/hold-up-la-strategie-d-un-film-complotiste/>

Protection de l'enfance

Nouveau rapport alarmant sur les abus sur mineurs dans les institutions religieuses ■ Grande-Bretagne

■ Le dernier rapport¹ rendu début septembre par l'Independent Inquiry into Child Sexual Abuse (IICSA) a relevé que le blâme des victimes, l'abus de pouvoir et la méfiance à l'égard de l'autorité sont courants dans un large éventail de congrégations religieuses.

Les témoignages entendus par l'IICSA concernaient des violences subies depuis les années 1940 jusqu'aux années 2000 dans 38 organisations et milieux religieux anglais et gallois. Elles comprenaient l'Église d'Angleterre, l'Église catholique, les Témoins de Jéhovah, les mormons, l'Armée du Salut, des groupes bouddhistes et musulmans...

Basé sur 16 jours d'audience tenus en 2020, le rapport note une dissimulation généralisée des abus sexuels sur les enfants, dûe à des obstacles organisationnels et culturels tels qu'un respect excessif pour les dirigeants religieux et une

méfiance envers les autorités, la crainte d'attenter à la réputation de leur congrégation ou une réticence à aborder les sujets liés à la sexualité.

Le rapport déplore le manque de protection des enfants dans leur communauté et relève qu'ils sont davantage blâmés que les auteurs des abus si bien qu'il a été impossible pour une grande partie d'entre eux de dénoncer leurs agresseurs.

Pour Alexis Jay, président de l'enquête « Les organisations religieuses sont définies par leur objectif moral d'enseigner le bien et le mal et de protéger les innocents et les vulnérables ». Or lors de

l'enquête de l'IICSA il est apparu que « beaucoup opèrent en conflit direct avec cette mission ».

Devant ce constat, le rapport recommande que toutes les organisations religieuses aient une politique de protection de l'enfance et demande une modification de la loi pour permettre l'examen des mesures de protection de l'enfance dans les établissements d'enseignement non enregistrés. ■

(Source : The Guardian, 02.09.2021)

1. L'IICSA avait déjà rendu un autre rapport en 2019 : L'IICSA rend un rapport alarmant : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/9597/>

Thérapies de conversion

Une mission sur les thérapies de conversion ■ France

■ Marlène Schiappa, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur de France chargée de la Citoyenneté, a confié une mission concernant les thérapies de conversion à la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes).

Pour rappel, on entend par thérapies de conversion des pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne. Elles peuvent être exercées par des thérapeutes, des exorcistes ou encore des associations ou des groupes religieux.

Un communiqué émis par le ministère, précise que la mission vise « à expliciter, exemplifier et quantifier le phénomène, en analysant en particulier sa dimension de dérive sectaire ». La Miviludes devra dans le courant du mois d'octobre émettre des « propositions opérationnelles

pour parfaire les moyens de lutte mis en place contre ces pratiques » le concours de la cellule d'assistance et d'intervention en matière de dérives sectaires (CAIMADES) auprès de l'Office central pour la répression des violences aux personnes (ORCVP) et l'Office central de lutte contre les >>>

>>>

atteintes à l'environnement et à la santé publique.

Sur le pan législatif, la proposition de loi visant à interdire les thérapies de conversion, déposée par la députée Laurence Vanceunebrock, doit être examinée à la fin du mois de septembre à l'Assemblée nationale. Cette loi projetée de créer un nouveau délit condamnant de manière plus

efficace les auteurs de ces thérapies. Le projet prévoit une peine de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amende, voire trois ans d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende lorsqu'il s'agit d'un mineur. L'examen de la loi est vécu comme un soulagement par les associations qui en espèrent une mise en place rapide. Pour le moment les victimes

de ces thérapies ne sont pas reconnues et passent le plus souvent par d'autres infractions (plainte pour violences volontaires ou encore l'abus de faiblesse) pour se pourvoir en justice. ■

(Sources : [Tetu, 10.09.2021](#) & [Site du ministère de l'Intérieur, 13.09.2021](#) & [Le Parisien, 13.09.2021](#) & [Huffington Post, 14.09.2021](#))

Dons & Abonnements



Je soutiens l'UNADFI en faisant un don

40 € 60 € 75 € 150 € Autre :€

A la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, vous délivre un reçu fiscal conformément aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

- **Particuliers** votre don permet une **réduction d'impôt de 66 %** dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- **Entreprises** votre don permet une **réduction d'impôt de 60%** dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Je m'abonne à la revue Bulles de l'UNADFI

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

25 €uros
48 €uros

ETRANGER

30 €uros
50 €uros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

Je m'abonne et je soutiens la revue Bulles

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

30 €uros
60 €uros

ÉTRANGER

35 €uros
70 €uros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

NOM - Prénom :

Adresse :

E-Mail :@.....

Ci-joint le versement de la somme de : €

Date et signature :

Sommaire
du dernier numéro de
Bulles (cliquer ici)

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI.
Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.
Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.

Document à remplir et à renvoyer à : **UNADFI** - 1, rue du Tarn - 78200 Buchelay